Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_023-DE

Morlaix Communauté
Séance du lundi 9 février 2026
Délibération D26-023

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 41
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 45

Secrétaire de séance : Valérie Scattolin

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Odette Colas **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Morlaix** : Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen ; **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski à Aude Goarnisson

Était représenté : /

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouigneau** : Johny Delépine.

Eco-gîte du Phare de l'Île Noire : Tarifs 2026

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°15 "Accompagner les projets touristiques et culturels durables"

Rapporteur : Nathalie Bernard

L'île Noire, située en baie de Morlaix près de Plouezoc'h, est une petite île de 120 m² abritant un phare construit en 1845. Automatisé depuis 1938, ce phare, inhabité depuis quelques années sauf pour la partie « feu » servant à la signalisation maritime, a été affecté depuis 2014 au Conservatoire du Littoral au titre de son intervention dans l'ensemble des îlots de la Baie de Morlaix. Morlaix communauté, a souhaité préserver ce patrimoine emblématique et le restaurer pour lui donner une seconde vie et développer ainsi, en son sein, un projet d'éco-gîte.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_023-DE

L'Éco-gîte du Phare de l'Île Noire offre une expérience touristique expérientielle et patrimoniale caractérisée par :

- ***Une découverte patrimoniale*** : accès privilégié à l'un des monuments emblématiques de la baie de Morlaix
- ***Une Immersion dans la vie d'un gardien de phare*** *:* expérience unique de vie en pleine mer, avec participation possible aux activités d'observation par longue-vue, etc. (selon les conditions météo)
- ***Une observation de la biodiversité*** *:* la baie de Morlaix est un site exceptionnel pour l'observation de l'avifaune et des espèces marines
- ***Un équipement éco-exemplaire :*** Le gîte, entièrement autonome, allie innovation et écoresponsabilité grâce à des systèmes performants pour la production d'énergie (panneaux photovoltaïques, éolienne et poêle à bois), la production d'eau (dessalinisateur d'eau de mer) et l'assainissement (système bioturbat)

➢ **La grille tarifaire 2026**

Les équipes de Morlaix Communauté ont réalisé une étude du modèle économique de l'éco-gîte du Phare de l'Île Noire avec comme objectif de sécuriser le modèle financier sur ce projet dès la deuxième année d'exploitation. Cette analyse a permis de définir la base tarifaire suivante :

▪ **Base tarifaire de l'éco-gîte du Phare de l'Ile Noire**

- Séjour 1 nuit : 540 € *(non assujetti à la TVA)*
- Séjour 2 nuits : 900 € *(non assujetti à la TVA)*

▪ **Modulation des tarifs**

Les tarifs pourront faire l'objet d'une modulation selon les conditions suivantes à savoir une réduction pouvant atteindre 20 % sera applicable pour les séjours non réservés dans un délai de moins de 60 jours avant la date prévue.

Vu la délibération D18-097 du 02 juillet 2018, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé les dispositions pour la fixation des tarifs et des redevances ;

Vu l'avis favorable de la commission Économie – Tourisme – Commerce du 20 janvier 2026 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver les tarifs 2026 des séjours sur l'éco-gîte du Phare de l'Ile Noire et de les intégrer au catalogue des tarifs de Morlaix Communauté joint en annexe,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à la perception des recettes de commercialisation des séjours sur l'éco-gîte du Phare de l'Ile Noire.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Valérie Scattolin

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BAIE DE MORLAIX